

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours.

Le bureau fédéral de statistique ouvre un concours pour la fourniture de

80 rames de papier,

à livrer en vue du recensement fédéral du bétail, qui aura lieu le 20 avril prochain.

Le terme de livraison est fixé au 5 mars. Les conditions seront communiquées par écrit, sur demande, aux intéressés par le bureau de statistique.

Les fabriques suisses de papier sont invitées à adresser leur soumission à l'office soussigné d'ici au 15 février au plus tard.

Berne, le 30 janvier 1896. [2.].

Bureau fédéral de statistique.

Mise au concours.

Ensuite du départ du titulaire actuel, une place de **commis** à la section administrative du matériel fédéral de guerre est mise au concours.

Traitement suivant la loi.

Les candidats doivent avoir une connaissance parfaite de la langue allemande et de la langue française et, si possible, de la langue italienne. La préférence sera donnée aux candidats possédant des connaissances militaires.

Les offres, accompagnées des certificats nécessaires, doivent être adressées, par écrit, au département soussigné d'ici au 20 courant.

Berne, le 1^{er} février 1896. [2.].

Département militaire fédéral.

Mise au concours.

Une place de **commis** au Département fédéral du Commerce est mise au concours.

Les postulants devront être experts dans les travaux de bureau en général, avoir une belle écriture et connaître les langues allemande et française. Les connaissances en d'autres langues, ainsi qu'en matière de douane et de transports, seront prises en considération.

Les offres, accompagnées de certificats, doivent être adressées au département soussigné *d'ici au 20 février prochain au plus tard.*

Berne, le 25 janvier 1896. [3..]

Département fédéral du Commerce.

Mise au concours.

La place de **contrôleur** au bureau principal des douanes à Ste-Margrethen-gare est mise au concours.

Les offres de service doivent être adressées, d'ici au 8 février prochain, à la direction des douanes à Coire.

Berne, le 18 janvier 1896. [3..]

Direction générale des douanes.

Mise au concours.

Une place d'**instructeur d'artillerie de I^{re} classe** est mise au concours.

Traitement d'après la loi.

Les officiers, désirant postuler cette place, sont invités à adresser leurs offres de service, par écrit, au département soussigné d'ici au 10 février prochain.

Berne, le 15 janvier 1896. [3..]

Département militaire fédéral.

Mise au concours.

Les places suivantes sont mises au concours dans le personnel d'instruction du génie, savoir :

- une place d'instructeur de I^{re} classe ;
- » » » » II^{me} » ;
- » » d'aspirant-instructeur.

Traitements suivant la loi.

Les candidats doivent adresser leurs offres de service, par écrit, au département soussigné d'ici au 15 février prochain.

Berne, le 8 janvier 1896. [4...]

Département militaire fédéral.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) Commis de poste à Genève. S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes à Genève.

2) Facteur postal à la Tour-de-Peilz (Vaud). S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes, à Lausanne.

3) Dépositaire postal et facteur à Schwanden (Berne). S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes à Berne.

4) Commis de poste à la Chaux-de-fonds. S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes à Neuchâtel.

5) Chargeur postal à Soleure.

6) Administrateur postal à Balsthal.

7) Commis de poste à Balsthal.

8) Administrateur postal à Laufon.

9) Commis de poste à Laufon.

} S'adresser, d'ici au 18
février 1896, à la direc-
tion des postes à Bâle.

10) Facteur de messageries à Aarau. S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes à Aarau.

- 11) Commis de poste à Frauenfeld.
- 12) Commis de poste à Zurich 7 (Enge).
- 13) Dépositaire postal, facteur et messenger à Schlatt (Zurich).
- 14) Administrateur postal à Affoltern-sur-l'Albis.
- 15) Commis de poste à Affoltern-sur-l'Albis.
- 16) Administrateur postal à Küssnacht (Zurich).
- 17) Commis de poste à Küssnacht.
- 18) Administrateur postal à Cœrlikon.
- 19) Commis de poste à Cœrlikon.
- 20) Administrateur postal à Zurich 8 (Fluntern).
- 21) Commis de poste à Zurich 8 (Fluntern).
- 22) Administrateur postal à Zurich 11 (quartier de l'industrie).
- 23) Commis de poste à Zurich 11 (quartier de l'industrie).
- 24) Administrateur postal à Zurich 13 (Oberstrass).
- 25) Commis de poste à Zurich 13 (Oberstrass).
- 26) Administrateur postal à Zurich 15 (Unterstrass).
- 27) Commis de poste à Zurich 15 (Unterstrass).
- 28) Administrateur postal à Zurich 16 (Wiedikon).
- 29) Commis de poste à Zurich 16 (Wiedikon).
- 30) Buraliste postal à Winkeln (St-Gall).
- 31) Administrateur postal à Appenzell.
- 32) Commis de poste à Appenzell.
- 33) Administrateur postal à Uznach.
- 34) Commis de poste à Uznach.
- 35) Dépositaire postal, facteur et messenger à St-Antönien (Grisons).
- 36) Facteur postal et chargeur à Landquart (Grisons).
- 37) Administrateur postal à Mendrisio.
- 38) Commis de poste à Mendrisio.
- 39) Télégraphiste à Diesse (Berne). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 15 février 1896, à l'inspection des télégraphes à Berne.

S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes à Zurich.

S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes à St-Gall.

S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes à Coire.

S'adresser, d'ici au 18 février 1896, à la direction des postes à Bellinzone.


1) Facteur postal à Jussy (Genève). S'adresser, d'ici au 11 février 1896, à la direction des postes à Genève.

2) Dépositaire postal, facteur et messenger à Cuarny (Vaud). S'adresser, d'ici au 11 février 1896, à la direction des postes à Lausanne.

3) Facteur postal à Obersteckholz (Berne). S'adresser, d'ici au 11 février 1896, à la direction des postes à Berne.

4) Buraliste postal et facteur à Sihlbrücke } S'adresser, d'ici au 11
(Zurich). } février 1896, à la direc-
tion des postes à Zurich.

5) Facteur de messageries à Schaffhouse.



Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs des chemins de fer et bateaux à vapeur sur territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

N^o 6.

Berne, le 5 février 1896.

I. Communications diverses.

66. ($\frac{6}{95}$) Réduction des marks en francs.

Suivant communications de l'administration des chemins de fer du Nord-Est suisse et de la direction générale des chemins de fer de l'Etat grand-ducal badois le rapport entre *la valeur en francs et la valeur en marks allemands* et vice-versa pour les stations frontières allemandes-suissees et les stations des chemins de fer badois situées sur territoire suisse est, dès le 1^{er} février 1896, jusqu'à nouvel avis, fixé comme suit

1 mark = 124,07 centimes.

1 franc = 80,6 pfennigs.

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

67. ($\frac{A}{98}$) *Tarif des voyageurs et des bagages en service intérieur du chemin de fer du lac de Thoune, applicable à partir du jour de l'ouverture à l'exploitation, soit du 1^{er} juin 1893.* *Dénonciation.*

Le tarif précité avec son annexe est dénoncé pour le 1^{er} mai 1896. Une publication ultérieure fera connaître son remplacement.

Berne, le 22 janvier 1896.

Direction du Jura-Simplon.

68. ($\frac{9}{86}$) *Tarif des voyageurs et des bagages en service intérieur des lacs de Thoune et de Brienz, du 1^{er} juin 1893.*
Dénouciation.

Le tarif précité est dénoncé pour le 1^{er} mai 1896.
Son remplacement fera l'objet d'une publication ultérieure.
Interlaken, le 29 janvier 1896.

**Direction de la société de navigation à vapeur
des lacs de Thoune et de Brienz.**

69. ($\frac{6}{86}$) *Tarif des voyageurs et des bagages Giessbach (Hôtel) — Suisse (applicable encore au service avec le Brünig, le Rigi, le lac des Quatre-Cantons, E B et N O B), du 1^{er} juin 1890.*
Dénouciation.

Tarif des voyageurs et des bagages St-Beatenberg.

Entreprises de transport de l'Oberland bernois (applicable encore pour le trafic avec le B O B et le Brünig), du 15 mai 1892.
Dénouciation.

Les tarifs précités sont dénoncés pour le 1^{er} mai 1896.
Leur remplacement fera l'objet d'une publication ultérieure.
Berne, le 30 janvier 1896.

Direction du Jura-Simplon.

70. ($\frac{5}{86}$) *Tarif des voyageurs et des bagages B B, lacs de Thoune et de Brienz, T S B, St-Beatenberg et Giessbach (Hôtel) — Suisse, du 1^{er} juin 1895.* Dénouciation.

Le tarif précité est dénoncé pour le 1^{er} mai 1896. Une publication ultérieure renseignera au sujet de son remplacement.
Berne, le 23 janvier 1896.

Direction du Jura-Simplon.

71. ($\frac{6}{86}$) *Liste des billets circulaires combinés pour certains parcours des entreprises de transport suisses, du 1^{er} mai 1895.*
Élévation de taxes.

Les prix existant pour les coupons de la série 187 Scherzligen—Interlaken (gare ou port du lac de Thoune) seront supprimés le 1^{er} mai 1896 et remplacés par des taxes plus élevées, qui se trouveront indiquées dans la nouvelle édition projetée de la liste précitée.

Berne, le 29 janvier 1896.

Direction du Jura-Simplon.

72. ($\frac{9}{10}$) *Liste des billets circulaires combinés pour certains parcours des entreprises de transport suisses, du 1^{er} mai 1895.*
Elèvement de taxes.

Dans la nouvelle édition de la liste précitée, édition qui paraîtra pour le 1^{er} mai 1896, les prix existants pour les coupons de la série 189 *Interlaken (lac de Brienz)—Giessbach—Brienz* seront remplacés par des taxes plus élevées.

Interlaken, le 30 janvier 1896.

Direction de la société de navigation à vapeur
des lacs de Thoune et de Brienz.

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

73. ($\frac{6}{10}$) *Trafic direct des voyageurs et des bagages avec les chemins de fer du lac de Thoune et du Bôdeli.*
Dénonciation des taxes directes.

Sont dénoncées pour le 1^{er} mai 1896 :

A. Les taxes pour le service avec *Interlaken* (gare ou lac de Thoune) figurant dans les tarifs des voyageurs et des bagages suivants :

1. P L M—Suisse, du 1^{er} août 1894 ;
2. Chemins de fer badois—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} mai 1889 ;
3. Trafic rhénan—Suisse, du 1^{er} juin 1891 ;
4. Bâle gare badoise—Suisse, du 1^{er} mars 1891 ;
5. Allemagne centrale—Suisse, du 1^{er} janvier 1891 ;
6. Alsace-Lorraine—Suisse, du 1^{er} janvier 1890 ;
7. Prusse et Saxe—Suisse, du 1^{er} novembre 1891 ;
8. Chemin de fer Mein-Neckar—Suisse, du 1^{er} juin 1888 ;

B. Les taxes de simple course et de bagages, publiées en août 1895, pour la relation *Interlaken* (gare ou lac de Thoune)—Londres ;

C. Les taxes et distances pour le service avec le T S B, B B, B O B, les lacs de Thoune et de Brienz, ainsi que Meiringen, contenues dans le tarif des voyageurs et des bagages Delle—Suisse, du 1^{er} mars 1894 ;

D. Les taxes figurant dans les tarifs ci-après mentionnés pour voyages circulaires pour autant qu'elles concernent des tours auxquels le T S B, B B, ou la société de navigation à vapeur sur les lacs de Thoune et de Brienz sont intéressés :

1. Tarif-placard du N O B pour billets de plaisir et circulaires, du 15 mai 1895 ;
2. Tarif-placard du V S B pour billets de plaisir et circulaires, du 15 mai 1895 ;
3. Tarif-placard du S C B pour billets de plaisir et circulaires, du 1^{er} juin 1895 ;
4. Tarif pour voyages circulaires en trafic allemand—suisse, du 1^{er} juillet 1893 ;
5. Tarif pour voyages circulaires en trafic belge—suisse, du 1^{er} juin 1894 ;

- 6 Tarif international (G V), n° 205 (Est français) pour billets d'excursion et circulaires, du 10 mai 1895;
7. Tarif international (G V) n° 205 (P L M) pour billets d'excursion et circulaires, du 1^{er} avril 1892;
8. Tarif pour voyages circulaires en trafic bavarois—suisse, du 1^{er} septembre 1893;
9. Tarif pour le trafic international des voyages circulaires entre l'Italie, d'une part, et l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse, d'autre part, du 1^{er} avril 1891.

Le remplacement de ces tarifs sera publié ultérieurement.

Berne, le 29 janvier 1896.

Direction du Jura-Simplon.

IV. Service des marchandises.

A. Service suisse.

74. ($\frac{5}{8}$) *Tarif intérieur des marchandises du chemin de fer du lac de Thoune, applicable à partir du jour de l'ouverture à l'exploitation, soit du 1^{er} juin 1893. Dénonciation.*

Le tarif précité est dénoncé pour le 1^{er} mai 1896. La nouvelle édition qui le remplacera, sera publiée ultérieurement.

Berne, le 24 janvier 1896.

Direction du Jura-Simplon.

75. ($\frac{9}{8}$) *Tarif des marchandises en service intérieur des lacs de Thoune et de Brienz, du 1^{er} janvier 1889. Dénonciation.*

Les taxes pour le transport des marchandises figurant dans le tarif intérieur des voyageurs, des bagages et des marchandises des lacs de Thoune et de Brienz, du 1^{er} janvier 1889, tarif qui depuis le 1^{er} juin 1893 est seulement applicable au transport des marchandises, sont dénoncées pour le 1^{er} mai 1896.

Leur remplacement fera l'objet d'une publication ultérieure.

Interlaken, le 29 janvier 1896.

Direction de la société de navigation à vapeur
des lacs de Thoune et de Brienz.

76. ($\frac{5}{96}$) *Tarifs des marchandises pour le service direct des chemins de fer du lac de Thoune et du Bödéli—Suisse.*

Dénonciation.

Les tarifs, soit distances et taxes ci-après mentionnés sont dénoncés pour le 1^{er} mai 1896:

1. Tarifs des marchandises JS, BR et RVT—chemins de fer suisses, III^{me} livret, service avec le TSB et Bödéli, du 15 juin 1893;
2. Tarif des marchandises TSB—Bödéli, applicable à partir du jour de l'ouverture à l'exploitation du TSB, soit du 1^{er} juin 1893;
3. Tarif des marchandises TSB et Bödéli—GB, du 1^{er} janvier 1894;
4. Tarif des marchandises TSB et Bödéli—SCB, ASB, WP, STB, EB, LHB et JN, du 15 juin 1893;
5. Tarif des marchandises TSB et Bödéli—NOB, VSB, TTB et RHB, etc., du 1^{er} octobre 1893;
6. Les distances et taxes pour le service avec le TSB et Bödéli, contenues dans le tarif des marchandises Bâle SCB—Suisse centrale et occidentale, du 15 juin 1895;
7. Les distances et taxes pour le service avec le TSB et Bödéli contenues dans le tarif des marchandises Bâle BB-loco et transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} octobre 1890, soit du 1^{er} novembre 1892;
8. Les taxes pour le service avec le TSB et Bödéli contenues dans les appendices au tarif exceptionnel n° 6 pour céréales, etc.
9. Les taxes pour les stations du TSB et BB contenues dans le tarif exceptionnel pour houille etc., Bâle SCB—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} janvier 1895;
10. Les taxes pour le service avec le TSB et Bödéli, contenues dans le tarif exceptionnel pour pierres, etc. GB—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} septembre 1891.

Des publications ultérieures renseigneront au sujet du remplacement des tarifs, soit distances et taxes dénoncés.

Berne, le 24 janvier 1896.

Direction du Jura-Simplon.

Détaxes.

77. ($\frac{6}{96}$) *Transports de pierres Steinmaur et Rumikon—Müllheim—Wigoltingen.*

La réduction de 4 centimes par 100 kg. des taxes du tarif exceptionnel pour pierres, accordée en 1895 pour les transports de moëllons par wagons complets de 10 000 kg. dès Steinmaur et Rumikon à Müllheim-Wigoltingen est aussi concédée en 1896 et au-delà.

Zurich, le 28 janvier 1896.

Direction du Nord-Est suisse.

B. Service avec l'étranger.

78. ($\frac{6}{8}$) *Service des marchandises bava-rois—suisse. Changements de taxes pour Wurzburg.*

Avec validité immédiate les taxes pour Wurzburg (chemin de fer badois), contenues dans la VI^{me} annexe au livret de tarifs des marchandises IA sud-ouest-allemand—suisse, du 15 décembre 1895, à l'exception de celles pour les marchandises du tarif spécial III b en trafic avec stations du S C B (excepté Aarau et Lucerne), E B et J S B, sont aussi applicables en trafic avec Wurzburg (chemin de fer de l'Etat de Bavière) avec acheminement sur la route bavaroise via Lindau.

Zurich, le 4 février 1896.

Direction du Nord-Est suisse.

79. ($\frac{6}{8}$) *Livret I, première division des tarifs des marchandises nord-allemands—suisses. Suppression de taxes.*

Le 1^{er} mars 1896, les stations de Mayen et Niedermendig, contenues dans le livret I, première division des tarifs des marchandises nord-allemands—suisses seront introduites dans le livret II F des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisses. Par suite, leurs taxes en trafic nord-allemand—suisse seront mises hors de vigueur au terme indiqué. En trafic sud-ouest-allemand—suisse elles seront remplacées par de nouvelles taxes qui amèneront d'une part des réductions, d'autre part des majorations. En ce dernier cas, les taxes actuelles resteront en vigueur jusqu'au 31 mai 1896.

Zurich, le 31 janvier 1896.

Au nom des administrations de l'Union:

Direction du Nord-Est suisse.

80. ($\frac{6}{6}$) *Trafic direct des marchandises des chemins de fer du lac de Thoune et du Bodeli avec l'étranger. Dénonciation des taxes directes.*

Les taxes contenues dans les tarifs ci-après mentionnés pour le service avec les chemins de fer du lac de Thoune et du Bodeli sont dénonciées pour le 1^{er} mai 1896:

- 1^o Tarif des marchandises Delle-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} août 1891;
- 2^o Tarif des marchandises Genève-transit, Verrières-transit, Bouveret-transit, Vallorbes-transit et Locle-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} septembre 1891;
- 3^o Tarif exceptionnel pour houilles, etc., Genève-transit, Vallorbes-transit, Verrières-transit et Locle-transit—Suisse, du 1^{er} septembre 1889;
- 4^o Tarif exceptionnel pour houilles, etc., Delle-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} mars 1887;

- 5° Tarif de réexpédition Delle-transit—Suisse centrale et occidentale pour le trafic avec les ports de mer du Nord de la France, du 1^{er} mars 1891;
- 6° Tarif exceptionnel pour houilles, etc., de provenance belge et hollandaise Delle-transit et Bâle-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} mars 1887;
- 7° Tarif de réexpédition pour marchandises de provenance belge et hollandaise Delle-transit et Bâle-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} mars 1891;
- 8° Tarif de réexpédition pour marchandises de provenance belge et hollandaise Bâle gare badoise-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} juillet 1891;
- 9° Tarif exceptionnel pour céréales de provenance belge et hollandaise Delle-transit et Bâle-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} juin 1894;
- 10° Tarif exceptionnel pour céréales Bâle gare badoise-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} mai 1891;
- 11° Tarif exceptionnel n° 14 pour houilles, etc., des mines de la Sarre pour la Suisse, du 1^{er} décembre 1895;
- 12° Tarif exceptionnel pour houilles, etc., Bade, Alsace, etc.—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} juillet 1888;
- 13° Tarif des marchandises Waldshut—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} avril 1893;
- 14° Tarif des marchandises Bâle gare badoise-transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} novembre 1892.

Le remplacement de ces taxes fera l'objet de publications ultérieures.
Berne, le 29 janvier 1896.

Direction du Jura-Simplon.

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

81. ($\frac{6}{96}$) *II^{me} partie du tarif interne des marchandises des chemins de fer en Alsace-Lorraine. I^{re} annexe.*

Le 1^{er} février 1896 entre en vigueur la I^{re} annexe au tarif interne des marchandises, II^{me} partie, du 1^{er} juin 1895.

En sus des mesures déjà publiées, elle comprend notamment aussi un nouveau tarif exceptionnel pour huile de palmier, huile de moelle de palme et huile de coco, de Strasbourg à Bâle et stations en retrait. Gratis.

Pour plus amples informations s'adresser à notre bureau des tarifs.

Strasbourg, le 29 janvier 1896.

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

82. ($\frac{6}{96}$) *Livret 8 du tarif des marchandises de l'Union sud-ouest-allemande (Bade—Palatinat).*

Nouvelle édition.

La nouvelle édition du livret 8 du tarif des marchandises de l'Union sud-ouest-allemande (Bade—Palatinat), annoncée pour le 1^{er} janvier 1896

par nos publications du 15 novembre et du 2 décembre 1895, et les réductions et majorations de taxes s'y rattachant, qui s'étendent aussi au service avec Bâle, station des chemins de fer en Alsace-Lorraine, ne peut, par suite d'obstacles survenus, paraître que le 1^{er} février 1896.

Carlsruhe, le 18 décembre 1895.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

83. ($\frac{6}{8}$) *Union sud-ouest-allemande. Tarif des houilles n° 5.*
(Service avec Bâle.)

La prescription de transport du chiffre 3, figurant dans le tarif des houilles n° 5, d'après laquelle les remboursements sur expéditions de houille et de coke, consignées par les administrations royales des mines sont exemptes de provision, cessera d'être en vigueur à partir du 1^{er} avril 1896.

Carlsruhe, le 28 janvier 1896.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

84. ($\frac{6}{8}$) *II^{me} partie, livrets II, III, IV du tarif des marchandises rhénan—westphalien—sud-ouest-allemand.*
Annexes diverses.

Le 1^{er} février 1896 entreront en vigueur pour le tarif des marchandises rhénan—westphalien—sud-ouest-allemand, II^{me} partie (dispositions particulières et taxes pour le service des marchandises) la VI^{me} annexe, au livret II la XIV annexe, au livret III la III^{me} annexe et au livret IV la IX^{me} annexe. Gratis. Les taxes du tarif exceptionnel 8 (pour fer et acier), contenues dans la XIV^{me} annexe au livret II, n'entreront en vigueur qu'à une date qui sera publiée ultérieurement.

Strasbourg, le 29 janvier 1896.

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

85. ($\frac{6}{8}$) *Tarif d'exportation pour le service des marchandises dès certaines stations allemandes et néerlandaises à Eydtkuhnen-transit, Prostken-transit, Illowo-transit et Alexandrowo-transit pour la Russie.*

Le 1^{er} février 1896 entrera en vigueur la première annexe au tarif d'exportation pour Eydtkuhnen, Prostken, Illowo et Alexandrowo-transit. Elle contient, entre autres, les conditions attachées à l'application du tarif d'exportation, ainsi que des taxes directes pour diverses stations badoises à destination d'Illowo et d'Alexandrowo-transit.

Pour plus amples informations s'adresser aux stations de l'Union et au bureau du tarif des marchandises.

Carlsruhe, le 28 janvier 1896.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

Communications du département des chemins de fer.

1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvées le 3 février 1896 :

1. I^o annexe au tarif exceptionnel pour le transport P V de céréales, fruits à cosses, produits de minoterie, de céréales et de fruits à cosses, malt, ainsi que graines oléagineuses du livret 4, III^o partie, des tarifs des marchandises de l'Union austro-hongroise—suisse, comprenant diverses rectifications et additions.

2. I^o annexe au tarif exceptionnel pour le transport P V de céréales, fruits à cosses, produits de minoterie, de céréales et de fruits à cosses, malt, ainsi que de graines oléagineuses du livret 3, III^o partie des tarifs des marchandises de l'Union austro-hongroise, comprenant diverses rectifications et additions.

Approuvé le 4 février 1896 :

Report au trafic avec Wurzburg (chemin de fer de l'Etat bavarois) avec acheminement par la route bavaroise via Lindau des taxes contenues dans la VI^o annexe au livret de tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisse I A pour Wurzburg (chemin de fer badois), sauf celles pour marchandises du tarif spécial III b dans le trafic avec certaines stations du Central (non compris Aarau et Lucerne), de l'Emmenthal et du Jura-Simplon.



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1896
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.02.1896
Date	
Data	
Seite	122-126
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 262

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.